



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 14 octobre 2024**

**82 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMERATION ET LE LYCEE DES METIERS DU BATIMENT ET DES  
TRAVAUX PUBLICS DE CERNAY**  
**(321/7.5.5/2449C)**

La formation et l'insertion professionnelle des élèves des lycées professionnels nécessitent un investissement permanent de toutes les parties prenantes y compris des employeurs, dont m2A est un des acteurs principaux sur notre territoire.

Pour ce faire, le lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Gustave Eiffel de Cernay ainsi que la communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération – m2A » se sont rapprochés dans l'objectif d'établir un partenariat local dans le secteur des métiers du bâtiment.

Il vous est proposé de conclure une convention de partenariat au regard des intérêts communs, pour la réalisation des objectifs qui sont convenus comme suit :

- Préparer les élèves à leur insertion dans le monde professionnel par la réalisation de « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP) de qualité et par la possibilité de faire découvrir le monde de l'entreprise à ceux-ci.
- Développer le savoir-être des élèves et leur savoir-faire en collectivité.
- Promouvoir les formations enseignées permettant l'obtention des diplômes du CAP et du Bac Professionnel auprès des classes de 3ème des collèges permettant ainsi un meilleur recrutement pour les filières du lycée des métiers du bâtiment.
- Faire correspondre les besoins en ressources humaines de la collectivité et le contenu des formations dispensées au sein des filières du lycée des métiers du bâtiment.

- Dynamiser les filières professionnelles des métiers du bâtiment par la réalisation d'actions conjointes de types job dating, stage dating, etc...

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- valide la signature de la convention passée avec le Lycée du Bâtiment et des Travaux Publics de Cernay
- autorise le Vice- Président à signer la convention.

PJ : 1 convention

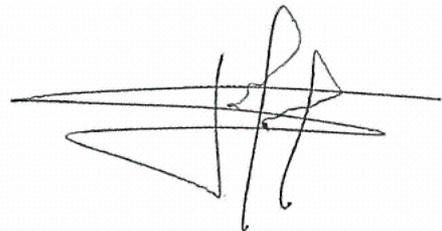
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabian Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN

**L'Education Nationale ainsi que le lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics de Cernay s'engagent auprès des entreprises de notre région.**



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Ensemble dans la réussite

### Entre :

**Le lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics**

Rue Gustave Eiffel, 68 700 Cernay

Représenté par **Madame Isabelle Marchand, Proviseure du lycée.**

Gestionnaire du partenariat : Responsable du bureau des Entreprises

Courriel : [bde-lp-gustave-eiffel@ac-strasbourg.fr](mailto:bde-lp-gustave-eiffel@ac-strasbourg.fr)

Téléphone fixe // portable : 03.89.75.90.28 // 07.80.18.51.0

### Et :

L'entreprise : **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A**

Maison du Territoire B.P. 30 100 68393 SAUSHEIM Cédex 9

Représentée par **Monsieur Jean-Luc Schildknecht, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Gestionnaire du partenariat : Madame Rachel Wendling, Chargée de recrutement

Courriel : [rachel.wendling@mulhouse-alsace.fr](mailto:rachel.wendling@mulhouse-alsace.fr)

Téléphone fixe : 03 69 77 76 11

## Filières concernées par ce partenariat :

Toutes les filières professionnelles enseignées au lycée Gustave Eiffel de Cernay

## Préambule

La formation et l'insertion professionnelle des élèves des lycées professionnels nécessitent un investissement permanent de toutes les parties prenantes dont l'entreprise est un des acteurs principaux.

Ceci nécessite la mise en place d'une synergie renforcée entre les différentes parties afin de mettre en commun les potentiels disponibles de celles-ci.

Pour ce faire, le **lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Gustave Eiffel de Cernay** ainsi que la communauté d'agglomération « **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A** » se sont rapprochés dans l'objectif d'établir un partenariat local dans le secteur des métiers du bâtiment.

## Objectifs du partenariat

- ✚ Préparer les élèves à leur insertion dans le monde professionnel par la réalisation de « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP) de qualité et par la possibilité de faire découvrir le monde de l'entreprise à ceux-ci.
- ✚ Développer le savoir-être des élèves et leur savoir-faire en entreprise.
- ✚ Promouvoir les formations enseignées permettant l'obtention des diplômes du CAP et du Bac Professionnel auprès des classes de 3<sup>ème</sup> des collèges permettant ainsi un meilleur recrutement pour les filières du lycée des métiers du bâtiment.
- ✚ Faire correspondre les besoins en ressources humaines de l'entreprise et le contenu des formations dispensées au sein des filières du lycée des métiers du bâtiment.
- ✚ Dynamiser les filières professionnelles des métiers du bâtiment par la réalisation d'actions lycée/entreprise de types job dating, stage dating, etc...

## Pour la réalisation de ces objectifs dont les intérêts sont communs, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

✚ **Article 1 :** Objet de la convention de partenariat

- **Le lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics de Cernay** et la communauté d'agglomération « **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A** » s'engagent à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des élèves des filières professionnelles enseignées au lycée.

## **Article 2** : Engagements du lycée

### **Périodes de formation en milieu professionnel :**

- Mise à disposition de l'entreprise du calendrier annuel de PFMP en début d'année scolaire.
- Permettre l'organisation d'un stage « dating » et permettre aux personnels de l'entreprise de venir présenter celle-ci aux élèves au sein de l'établissement.
- Permettre aux élèves d'effectuer leur PFMP chez m2A suivant les besoins de celle-ci et suivant la législation en vigueur.

### **Promotions des formations et des métiers du bâtiment :**

- Interventions dans les collèges et les salons « orientation/emplois » de la région afin de promouvoir les formations dispensées au sein de l'établissement et de présenter les entreprises partenaires du lycée investies dans la formation de nos élèves.
- Favoriser les interventions des représentants de m2A au sein du lycée afin de faire connaître aux élèves les métiers présents dans celle-ci.

### **Favoriser l'insertion professionnelle :**

- Diffuser les offres d'emplois de m2A.
- Préparer les jeunes au recrutement de M2A par des modules d'apprentissage à la rédaction de CV et de lettre de motivation.

### **Développement du savoir-faire et du savoir-être des élèves :**

- Favoriser la coopération humaine et technique avec m2A lors de projets technologiques avec le lycée dans le cadre de la formation des élèves.

### **Article 3 :** Engagements de la communauté d'agglomération « **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A** »

- Prendre des élèves régulièrement en PFMP suivant le calendrier fourni par le lycée en début d'année scolaire ainsi que faire bénéficier à ceux-ci de stage formateur.
- Suivant les possibilités et les disponibilités de m2A :
  - Participer au « stage » dating organisé par le lycée (une fois par an).
  - Transmettre les offres d'emplois de m2A dès que disponibles.
  - Participer au « job » dating organisé par le lycée (une fois par an).
  - Présenter les métiers de m2A.
- Echanger avec les enseignants des filières sur les possibilités de coopération humaine et technique concernant des projets potentiels.

### **Article 4 :** Communication

- La communauté d'agglomération « **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A** » et le **lycée Gustave Eiffel de Cernay** peuvent valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias, réseaux sociaux et/ou la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.
- Dès lors que le partenariat présente un réel intérêt pédagogique pour les élèves, il pourra être identifié sur tout document (ou action), réalisé dans la cadre de la convention, sans pour autant constituer une publicité disproportionnée par la communauté d'agglomération « **Mulhouse Alsace Agglomération – m2A** »
- Si l'un des soussignés nommés portait par sa communication une image contraire aux objectifs définis, cette convention serait immédiatement résiliée.

### **Article 5 :** Durée de la convention de partenariat

- La présente convention de partenariat prend effet à compter de la date de signature de celle-ci. Elle est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par avenant.

Elle peut être dénoncée ou modifiée par simple lettre ou courriel à destination de la **Cheffe d'établissement du lycée Gustave Eiffel de Cernay** dont les coordonnées figurent en première page, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 3 mois doit être respecté avant le terme de la convention. Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

Fait en deux exemplaires originaux à....., le .....

**Pour Le lycée Gustave Eiffel de Cernay**

Madame Isabelle Marchand,  
Proviseure.

(Signature + cachet)

**Pour la communauté d'agglomération  
« Mulhouse Alsace Agglomération –  
m2A »**

Monsieur Jean-Luc Schildknecht,  
1<sup>er</sup> Vice-Président.

(Signature + cachet)

Nota :

Cette présente convention de partenariat ne vient pas en substitution de la convention de stage signée entre les différentes parties lors de la réalisation des PFMP.

Cette présente convention de partenariat ne vient pas en substitution du livret de formation en entreprise.